

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 septembre 2023
PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : MM. – PONCET - CHATELAIN– PRAS - MME JACQUEMIER – MM. MALCAYRAN-LAPERRIERE - CHAPPAZ - MMES MULTIN – DEREYMEZ - DEJEAN – M. BERNASCONI (présent à compter du point n° 2)

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme Bernadette JACQUEMIER

Début de séance : 20 heures 00

- Appartement Type IV La Grange : choix du nouveau locataire
- Tableau de l'Annonciation : Fondation du patrimoine : avenant à la convention
- Budget général : Décision Modificative n° 2
- Concessions cimetière : fixation des tarifs 2024
- Fixation tarifs loyers terrains communaux : année 2024
- Fixation tarif loyer parking : année 2024
- Demande de subvention : comité intercommunal des jeunes agriculteurs
- Questions diverses

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Budget annexe eau : Décision Modificative n° 1
- Vente parcelle communale à SEML Energie et Services de Seyssel et convention pour mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation électrique : subdélégation de signature

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des ajouts ou rectifications sont à apporter à ce document. Le procès-verbal est adopté en l'état.

1. Travaux construction d'une salle communale et d'un bâtiment technique : choix des entreprises : (Délibération n° 37-09-23)

Le Conseil Municipal prend acte de la volonté exprimée par Madame Alexane BOVERY de libérer l'appartement communal type IV situé au-dessus du commerce « La Grange » à compter du 31 août 2023. La candidature de Madame PIERROT Aurore étant retenue, le Conseil Municipal (à l'unanimité) :

DIT que la location débutera à compter du 08 septembre 2023,

FIXE le prix du loyer mensuel à 776.21 € révisable chaque année suivant l'indice de référence des loyers établi par l'INSEE,

DEMANDE une caution correspondant à 1 mois de loyer soit 776.21 €,

SOUHAITE qu'un bail soit établi ainsi qu'un état des lieux.

2. Tableau de l'Annonciation : Fondation du patrimoine : avenant à la convention: (Délibération n° 38-09-23)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 61-12-2021 en date du 06 décembre 2021, il a été décidé d'engager les travaux de restauration d'un tableau ancien représentant l'Annonciation et qu'une demande de mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine a été entreprise pour financer ce projet.

Une convention de collecte de dons entre la Commune de Bassy, l'association Patrimoine du Pays de Seyssel et la Fondation du Patrimoine a été signée le 05 juillet 2022 afin de recueillir des fonds pour la restauration du tableau.

Les parties se sont engagées à lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire pour une deuxième tranche de travaux à savoir la restauration de la statue de la Vierge de Charmy et de son socle (coût 2 200 € HT) Pour ce faire, un avenant à la convention doit être établi.

Après avoir pris connaissance de l'avenant et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (à l'unanimité) :

APPROUVE l'avenant à la convention de collecte de dons (annexée à la présente délibération),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document s'y rapportant.

3. Budget général : Décision modificative n° 2 : (Délibération n° 39-09-23)

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les augmentations et diminutions de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
165 dépôts et cautionnement	+ 776.21 €	
165 dépôts et cautionnement		+ 776.21 €
TOTAL	+ 776.21 €	+ 776.21 €

4. Budget annexe Eau : Décision modificative n° 1 : (Délibération n° 40-09-23)

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les augmentations et diminutions de crédits suivants

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
6063 fournitures entretien	- 500.00 €	
66111 charges financières	+ 500.00 €	
TOTAL	0.00 €	

5. Concessions cimetière : fixation des tarifs 2024 : (Délibération n° 41-09-23)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 18 Janvier 1993, le Conseil Municipal a décidé de ne plus mettre en vente de concession perpétuelle dans le cimetière communal de BASSY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (à l'unanimité) :

FIXE comme suit le tarif des concessions pour l'année 2024, à savoir :

Inhumations :

- Concession trentenaire 165 € le m²
- Concession temporaire (15 ans) 85 € le m²

Dépôts des cendres :

- Columbarium : 4 emplacements, situés face au mur de l'église restent disponibles
- Concession trentenaire 610 €
- Concession temporaire (15 ans) 305 €

DECIDE de ne pas facturer la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

6. Fixation tarifs loyers terrains communaux : année 2024 : (Délibération n° 42-09-23)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité FIXE suivant l'indice national des fermages (+ 5.63 %) les montants des loyers des terrains communaux pour l'année 2024, à savoir :

- Loyer GAY Jean-François 98.99 €
- Loyer FAURAX Jean-Louis 239.59 €
- Loyer GAEC LE PRE LACHAT 232.92 €

7. Fixation tarif loyer parking : année 2024 : (Délibération n° 43-09-23)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de BASSY loue un terrain à Mlle Françoise DEREYMEZ, utilisé comme parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de continuer de louer ce terrain à Mlle Françoise DEREYMEZ,

FIXE (suivant l'indice national des fermages + 5.63%), la somme de 253.70 € pour l'année 2024.

8. Demande de subvention : comité intercommunal des jeunes agriculteurs : (Délibération n° 44-09-23)

Le Conseil Municipal (à l'unanimité), SOUHAITE verser une subvention d'un montant de 100 € (compte 65748) au Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs de Frangy-Seyssel et Genevois pour l'organisation d'un comice agricole à MINZIER le 16 septembre 2023 et le défilé de tracteurs en décembre 2023.

9. Vente parcelle communale à SEML Energie et Services de Seyssel et convention pour mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation électrique : subdélégation de signature : (Délibération n° 45-09-23)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 5912-22 en date du 03 octobre 2022, le Conseil Municipal, a approuvé la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle A1558 (environ 13 m²) à la SEML, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique auprès de l'office Notarial de Talinum à Thônes (74) ainsi que la convention avec la SEML pour la mise à disposition de ce terrain pour l'installation d'un poste de transformation électrique et a dit que les frais afférents à cette vente seraient supportés par l'acquéreur (SEML).

Le Conseil Municipal (à l'unanimité) :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de VENTE, avec faculté de subdéléguer à un collaborateur de l'office Notarial de Talinum à Thônes (74).

10. Questions diverses :

- Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de déclarations préalables suivantes : M. LAFTIMI Driss – 21, route de la Sainte : abri jardin, de EDF ENR pour M. ABRY Jean-François – 16, route de l'Eglise : pose de panneaux photovoltaïques et d'une demande de permis de construire : M. et Mme RUGGERI Nicolas : aménagement de 2 logements dans une ancienne grange – route de Veytrens d'en Bas
- Le Conseil Municipal est informé d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour laquelle le droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre : terrains section A sous les n° 1508 et 1883 sis 116, route de Veytrens d'en Haut.
- Un point est fait suite aux réunions des comités « communication et environnement »
- Un compte rendu est fait suite à la réunion du SIVU Scolaire.
- Rallye de voitures du 27 mai 2023 : la gestion de la sécurité devra être améliorée lors des prochaines éditions.
- Le Conseil Municipal prend connaissance de deux courriers d'invitation (la Team et le Monde allant Vert)
- Construction d'une salle communale et d'un bâtiment technique : un point est fait suite à la 1^{ère} réunion de chantier. La commission « finances » se réunira prochainement pour définir le plan de financement (emprunt à long terme, crédit relais...).
- Le Maire informe l'assemblée du projet de création d'une police municipale sur les 2 Seyssel et Corbonod. Bassy pourrait être intéressée, possibilité à étudier.
- Le comité d'action sociale se réunira mercredi 13 septembre à 19 h 00 pour le choix de la prochaine sortie des aînés.

- Chemins de mémoire : le panneau mémoire sera posé au cimetière le 11 septembre et M. GROSJEAN, responsable du projet mémoriel viendra en mairie le 12 septembre pour finaliser les modalités d'inauguration de ce panneau.

- Le Conseil Municipal accepte les devis suivants ;

Intégration adressage à XMap et export norme BAL : coût 1 939.00 € HT (CICL de VILLAZ),

Installation d'un parafoudre au clocher de l'église : coût : 950.00 € (SAE d'ANNECY),

Remplacement de 3 lampes publiques : coût : 2 145.00 € HT (ESS de SEYSSEL)

Location d'un broyeur de branches pour la matinée « broyage » qui sera organisée le 21 octobre 2023 : coût 253.00 € HT (LOCNATUR de SEYSSEL)

- Le service des transports scolaires de la CCUR sera informé de la détérioration d'un candélabre route des Perrules suite au passage du bus scolaire.

- Une autorisation verbale a été donnée à Mme Margot FORESTIER pour le stationnement de son bus sur le parking communal route de Crie (la semaine entre 18 h 00 et 6 h 00).

- Le conseil municipal prend connaissance de 2 courriers de réclamations (M. QUINCIEU et M. COTTIN)

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 16 octobre 2023 à 20 h 00

SEANCE LEVEE VERS 23 H 00.

Fait à Bassy, le 12 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,

B. Jacquemier
B. JACQUEMIER



Le Maire,

R. PONCET

R. Poncet